



# Trait d'union



## Bulletin d'informations municipales de Saint-Antoine-de-Tilly

Volume 18, numéro 1

16 janvier 2014

### RECHERCHE DE BÉNÉVOLES

Nous sommes à la recherche de personnes bénévoles pour l'activité de sculpture sur neige du 1<sup>er</sup> février prochain (voir page 3).

Si le défi vous intéresse,  
communiquez avec  
Mme Dominique L'Heureux au  
418 886-2441, poste 208.



### PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

**20 janvier 2014, à 20 h**

**3 février 2014, à 20 h**

au centre communautaire  
945, rue de l'Église

### SITE WEB DE LA MUNICIPALITÉ

Nous vous invitons à visiter le site Web de la Municipalité où vous pourrez trouver des informations pertinentes et consulter divers documents se rattachant à votre municipalité :

- Avis publics
- Ordres du jour de la prochaine séance du conseil municipal (vendredi soir précédant la séance)
- Procès-verbaux des séances du conseil municipal
- Bulletin *Trait d'union*
- Calendrier 2014 des séances du conseil municipal
- Calendrier 2014 des collectes des ordures et de la récupération
- Horaire de la patinoire
- Programmation des activités d'hiver

[www.saintantoinedetilly.com](http://www.saintantoinedetilly.com)

## SOMMAIRE

<i>Recherche de bénévoles</i>	<i>page 1</i>
<i>Prochaines séances du conseil municipal</i>	<i>page 1</i>
<i>Site Web de la Municipalité</i>	<i>page 1</i>
<i>Dates à retenir</i>	<i>page 2</i>
<i>Locaux à louer</i>	<i>page 2</i>
<b>Loisirs</b>	
<i>Concours de sculpture sur neige</i>	<i>page 3</i>
<b>Services publics</b>	
<i>Déneigement</i>	<i>page 4</i>
<b>Sécurité incendie</b>	
<i>Le monoxyde de carbone</i>	<i>page 5</i>
<b>Service d'urbanisme</b>	
<i>Appel de candidatures</i>	<i>page 6</i>
<b>Organismes</b>	
<i>Bibliothèque La Corne de brume</i>	<i>page 6</i>
<i>Corporation des aînés</i>	<i>page 6</i>
<i>Fabrique de Saint-Antoine-de-Tilly</i>	<i>page 7</i>
<i>Héritage collectif de Tilly</i>	<i>page 7</i>
<i>Amis du marais</i>	<i>page 7</i>
<i>Corporation des aînés</i>	<i>page 8</i>
<i>Regroupement des jeunes de Lotbinière</i>	<i>page 8</i>
<i>Société d'horticulture</i>	<i>page 8</i>



## DATES À RETENIR

### **20 janvier**

Séance ordinaire du conseil municipal de janvier

### **23 janvier**

Héritage collectif de Tilly  
Assemblée générale annuelle

### **1<sup>er</sup> février**

Concours de sculpture sur neige

### **3 février**

Assemblée ordinaire du conseil municipal de février

### **6 février**

Amis du marais  
Conférence de M. Marcel Darveau

### **16 février**

Société d'horticulture  
Fête des semences

## LOCAUX À LOUER

La Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly  
a deux locaux à louer  
d'une superficie de 88 pi<sup>2</sup> chacun  
au 955, rue de l'Église (édifice de la Caisse).

Pour toute information,  
joindre Mme Diane Laroche  
au 418 886-2441, poste 103.



## Concours de sculpture sur neige



**Thématique : animaux loufoques**  
(animaux en situation drôle, animaux du sud en hiver...)

**Bonhomme Carnaval viendra vous encourager!**

**Arrivée prévue : 15 h**

- QUAND :** samedi 1<sup>er</sup> février  
**LIEU :** sur le chemin de Tilly (devant la mairie) à confirmer  
**HEURE :** 10 h 30 à 15 h  
**COÛT :** 15 \$/équipe (maximum de 4 personnes par équipe)  
Gratuit pour les enfants de moins de 5 ans  
**INSCRIPTIONS :** vous devez vous inscrire avant le 27 janvier  
appelez au 418 886-2441, poste 208

Créez votre propre équipe (famille, collègues, amis)  
et venez participer à cette superbe journée en plein air!

Le site sera ouvert à tous (participants et visiteurs).

Chacun et chacune auront la chance de voter pour leur sculpture de neige favorite

Vous devez apporter vos outils pour travailler la neige  
(pelles en métal, grattoirs, outils de jardinage, etc.).

Aucun outil électrique ou au gaz accepté.

Les objets décoratifs sont acceptés.

### IL Y AURA SUR PLACE :

- Disco mobile 
- Tente avec chocolat chaud et jus de pomme 
- Photographe 
- Prix pour les trois premières positions 

# SERVICES PUBLICS

---

En saison hivernale, pour que les déneigeuses puissent rendre nos routes sécuritaires, il est important de respecter leur espace de travail.

Ne laissez pas de véhicules, de bacs à ordures ou de bacs de recyclage sur le chemin, l'accotement ou en avant des glissières de sécurité.

Laissez vos bacs sur votre terrain, en dehors de l'accotement.

Le ministère des Transports, centre de services de Laurier-Station-Lévis, tient à vous aviser de respecter ses consignes et que celui-ci ne peut être tenu responsable de bris survenus à l'occasion d'opérations de déneigement ou d'entretien, si les distances ne sont pas respectées.

Des gestes faciles à appliquer et qui rendent un grand service aux déneigeuses.

Pour vous aider, voici un plan fourni par le ministère des Transports. Les mêmes distances sont requises pour les boîtes postales et les bacs.



*Gaétan Baron*  
*Responsable des travaux publics*

## LE MONOXYDE DE CARBONE

**Le monoxyde de carbone est un gaz invisible et sournois.**

Le monoxyde de carbone (CO) est un gaz incolore, inodore et non irritant. Il est pourtant la cause de plusieurs intoxications.

La Régie du bâtiment du Québec tient à rappeler que de nombreux appareils de chauffage peuvent dégager du monoxyde de carbone et occasionner des intoxications légères, sévères ou mortelles.

### REPÉREZ LES SOURCES D'INTOXICATION DANS VOTRE RÉSIDENCE

Les sources de CO sont multiples. Ce gaz peut provenir de :

- Vos systèmes de chauffage (fournaise, foyer, chaufferette, etc.)
- Vos électroménagers fonctionnant au gaz ou au propane (cuisinière, BBQ, réfrigérateur, lampes, etc.)
- Votre automobile et vos appareils à moteur à combustion (tondeuse, souffleuse, génératrice)

Même si une utilisation normale de ces appareils ne présente pas de danger, une intoxication au monoxyde de carbone peut se produire si les appareils fonctionnent mal ou encore s'ils sont utilisés dans un endroit mal ventilé.

### CONNAISSEZ-VOUS LES SYMPTÔMES D'UNE INTOXICATION?

Une intoxication légère ou modérée provoque des symptômes qui peuvent ressembler à ceux d'une grippe ou d'une gastro-entérite :

- Maux de tête
- Nausées
- Vomissements
- Étourdissements
- Fatigue

Une grave intoxication peut entraîner la mort en quelques minutes.

## PRÉVENEZ LE PIRE AVEC UN AVERTISSEUR DE CO

Installer un avertisseur de CO constitue un moyen simple et peu coûteux de détecter ce gaz. Ce dispositif de sécurité est conçu pour émettre un signal d'alarme lorsqu'il détecte la présence du CO dans une concentration menaçante pour la santé.

La Régie du bâtiment du Québec recommande d'installer un avertisseur de monoxyde de carbone certifié dans tous les bâtiments publics et résidentiels où un combustible solide, liquide ou gazeux est utilisé. Il s'agit d'un geste responsable et efficace, facile et peu coûteux.

**Attention! Un avertisseur de fumée ordinaire ne détecte pas la présence de monoxyde de carbone.**

### VOTRE AVERTISSEUR DE CO S'ACTIVE OU VOUS RESSENTEZ DES SYMPTÔMES?

Réagissez rapidement :

- Sortez à l'extérieur immédiatement
- Appelez le 9-1-1 ou le Centre antipoison du Québec au 1 800 463-5060

Ne retournez pas sur les lieux avant d'avoir reçu l'approbation d'un expert (ex. : pompier). Le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) fournit aussi de l'information sur l'avertisseur de monoxyde de carbone dans son site Web.

### FAITES-VOUS PARTIE DES STATISTIQUES DE L'INSTITUT NATIONAL DE SANTÉ PUBLIQUE?

- **2 ménages sur 3** ayant une source potentielle de monoxyde de carbone n'ont pas d'avertisseur de CO, ce qui représente un potentiel de 1 270 000 ménages.
- **6 ménages sur 10** n'ont pas d'avertisseur de CO parmi ceux dont les résidences sont chauffées au gaz naturel, au mazout ou au bois.
- **Environ 1 ménage sur 3** parmi ceux qui ont une source potentielle de CO n'a jamais envisagé la possibilité d'acquiescer un avertisseur de monoxyde de carbone.

*Martin Simon*  
Directeur du Service incendie





# SERVICE D'URBANISME

---

## RAPPEL - RAPPEL - RAPPEL

### APPEL DE CANDIDATURES COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

La Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly ouvre un concours pour pourvoir un poste vacant au sein du Comité consultatif d'urbanisme. Ce comité a pour principal mandat de faire des recommandations au conseil municipal en matière d'aménagement et d'urbanisme à partir des différents règlements et lois applicables.

Le comité est chargé d'étudier toutes les questions relatives à l'urbanisme, au zonage, au lotissement, aux dérogations mineures, aux plans d'implantation et d'intégration architecturale et à tous les autres dossiers confiés par le conseil municipal.

Le Comité consultatif d'urbanisme est composé de cinq membres, dont un conseiller municipal. La durée d'un mandat est de deux ans et celui-ci est renouvelable.

#### Conditions :

- être résident de la municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly;
- être disponible à raison d'au moins une séance par mois (habituellement le troisième lundi, mardi ou jeudi du mois en soirée);
- avoir une bonne connaissance du territoire;
- avoir un intérêt marqué pour l'aménagement du territoire et l'urbanisme;
- avoir une connaissance des lois et règlements serait un atout;
- avoir le sens de l'analyse, du discernement et du jugement.

Veillez faire parvenir une lettre motivant votre candidature et votre curriculum vitae avant le 31 janvier 2014 à :

Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly  
3870, chemin de Tilly, C.P. 10  
Saint-Antoine-de-Tilly (Québec) G0S 2C0  
Courriel : [info@saintantoinedetilly.com](mailto:info@saintantoinedetilly.com)

*Clément Drolet*  
Responsable de l'urbanisme

# ORGANISMES

---

## BIBLIOTHÈQUE LA CORNE DE BRUME

Venez nous visiter à la bibliothèque; nous avons acquis plusieurs nouveautés qui devraient égayer vos moments de loisir en ces temps froids!

### Nouveau service à la bibliothèque

N'oubliez pas que la bibliothèque offre un nouveau service: le prêt de livres numériques est en effet accessible aux abonnés. Renseignez-vous à la biblio sur les modalités d'accès et de prêt.

### Heures d'ouverture de la bibliothèque

Dimanche	10 h à 12 h
Mardi	19 h à 21 h
Mercredi	19 h à 21 h
Jeudi	10 h à 11 h



*Isabelle Bouchard*  
Secrétaire du comité des bénévoles

---

## CORPORATION DES AÎNÉS DE SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

Bonne nouvelle!

Pour permettre l'accès à des logements de qualité au plus grand nombre de personnes possible, la Corporation des aînés de Saint-Antoine-de-Tilly est heureuse de vous annoncer que l'âge minimal d'admissibilité au Domaine Saint-Antoine a été abaissé à 60 ans.

Nous vous invitons donc à communiquer avec nous au 418 413-0668 pour vous prévaloir de ce nouvel avantage qui, nous l'espérons, pourra satisfaire un grand nombre d'entre vous.

*La Corporation des aînés de Saint-Antoine-de-Tilly*

## FABRIQUE DE SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

La Fabrique vous informe...

Le dimanche 5 janvier dernier, trois nouveaux marguilliers ont été élus par acclamation. Il s'agit de Mmes Francine Fournier et Francine Pichette ainsi que de M. André Houde. Nous sommes heureux de les accueillir dans notre conseil de fabrique.

Nous remercions sincèrement madame Éliette Plourde ainsi que MM. Denis Beaudoin et Michel Lambert qui nous quittent. Nous leur sommes reconnaissants de s'être généreusement engagés. Nous tenons à souligner spécialement le travail de M. Lambert, qui a assumé deux mandats comme président du conseil et qui a su gérer au mieux les tractations avec les uns et les autres afin que notre église soit remise en état après la foudre du mois d'août dernier.

En ce début d'année, au nom de la fabrique, je vous souhaite une bonne et heureuse année 2014.

*Monique Carrière*  
Responsable des communications  
pour la fabrique



## HÉRITAGE COLLECTIF DE TILLY

Héritage collectif de Tilly vous invite...

Héritage collectif de Tilly vous convie à son assemblée générale annuelle (AGA) le jeudi 23 janvier prochain à 19 h 30, à la sacristie. Les membres en règle, c'est-à-dire ceux qui ont déjà acheté un abonnement annuel dans le passé, sont particulièrement priés de venir à cette AGA, mais toute la population est la bienvenue.

Votre participation sera très appréciée et vos commentaires et suggestions seront reçus avec attention. L'ordre du jour habituel vous sera remis sur place.

C'est donc un rendez-vous le jeudi 23 janvier prochain à 19 h 30, à la sacristie.

*Monique Carrière*  
Responsable des communications  
Héritage collectif de Tilly

## AMIS DU MARAIS

### CONFÉRENCE

Au début de février, nous aurons le plaisir d'accueillir M. Marcel Darveau qui nous présentera une conférence ayant pour titre « Le patrimoine ornithologique des villages riverains du Saint-Laurent en amont de Québec ».

Marcel Darveau, un passionné d'oiseaux, est né et a grandi à Québec. Inspiré pendant son enfance par les visites à la résidence de ses grands-parents à Neuville, où il habite actuellement, il devint vite un amateur de nature. Après des études en génie forestier et un doctorat en écologie du comportement des oiseaux, il a travaillé au Service canadien de la faune et à l'Université Laval pour arriver en 2003 chez Canards Illimités, où il est le responsable du programme de recherche et de conservation boréale pour le Québec.

Le Saint-Laurent est reconnu comme un haut lieu pour les oiseaux en Amérique du Nord, et ce, principalement comme corridor de migration. Toutefois, ses riches habitats riverains sont aussi d'intérêt en été et en hiver, et ce, tant du côté de Lotbinière que de celui de Portneuf, que les oiseaux rejoignent d'ailleurs en quelques coups d'aile. Après un bref regard sur les connaissances historiques des oiseaux de ce territoire, il sera intéressant d'examiner comment il est perçu par les oiseaux, puis de tracer le portrait de son patrimoine ornithologique actuel et de l'intérêt que les observateurs d'oiseaux de tout acabit y accordent. Tous ces éléments seront mis en perspective en tentant de répondre à trois questions : quelles sont les similitudes entre Lotbinière et Portneuf? Quelles sont les différences? Qu'est-ce qui les unit en ce qui a trait à l'ornithologie?

**DATE :** jeudi 6 février 2014

**HEURE :** 19 h 30

**LIEU :** bibliothèque La Corne de brume  
943, rue de l'Église

L'entrée est gratuite pour les membres des Amis du marais et de 2 \$ pour les non-membres.



*Pierre Marchildon*  
Président des Amis du marais

## CORPORATION DES AÎNÉS DE SAINT-ANTOINE-DE-TILLY

### NOUVEAUX LOCATAIRES

Veuillez prendre note que d'ici le 1<sup>er</sup> juillet 2014, toute personne ayant signé un nouveau bail pourra bénéficier **d'un mois de loyer gratuit.**

À vous d'en profiter!



### REGROUPEMENT DES JEUNES DE LOTBINIÈRE

#### LES BONS COUPS DES JEUNES

- 5 jeunes de la MDJ l'Abordage se sont impliqués bénévolement lors du brunch de Noël à Saint-Gilles.
- 4 jeunes bénévoles de la MDJ le Bunker se sont impliqués dans la distribution de paniers de Noël à Dosquet.

#### À SURVEILLER

- 5 février : vente de chocolat par la MDJ Le Fondement.
- 9 et 23 février : vente de hot-dog aux courses de bazous d'Issoudun.
- 15 février : vente de produits de casse-croûte à la fête des neiges, à Saint-Apollinaire.
- 20 février : bingo du RJL
- Les travailleuses de proximité seront présentes tous les jeudis soirs dans certaines municipalités.

Visitez notre site Internet : [www.rjlotbiniere.com](http://www.rjlotbiniere.com)



La Société d'horticulture de Saint-Apollinaire vous invite à participer à sa onzième fête des semences. Cette fête est une occasion unique d'échanger avec des producteurs et des productrices de partout au Québec. On peut s'y procurer des semences biologiques, rares ou anciennes, adaptées à notre climat et que vous ne trouverez pas dans les jardinerie. Connaissez-vous, par exemple, le pois à soupe Saint-Hubert cultivé par les premiers colons et le haricot jaune des amish? Joignez-vous à nous : l'atmosphère est conviviale et le casse-croûte santé, vraiment original et délicieux.

**DATE :** Dimanche 16 février 2014

**HEURE :** 10 h à 15 h

**LIEU :** À la salle communautaire  
83, rue Boucher, Saint-Apollinaire

**PRIX :** Entrée libre, bienvenue à tous et à toutes

Information : Jacinthe Létourneau, 418 881-3956

### *Trait d'union*

*Bulletin d'informations de la  
Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly*

**Prochaine parution :** 14 février 2014

**Date de tombée des articles :** 6 février 2014

**Coordination et rédaction :** Lucie Brunet

**Révision des textes :** Isabelle Bouchard

#### **Municipalité de Saint-Antoine-de-Tilly**

3870, chemin de Tilly, C. P. 10

Saint-Antoine-de-Tilly (Québec) G0S 2C0

Téléphone : 418 886-2441

Télécopieur : 418 886-2075

Courriel : [info@saintantoinedetilly.com](mailto:info@saintantoinedetilly.com)

Site Internet : [www.saintantoinedetilly.com](http://www.saintantoinedetilly.com)

Heures de bureau : de 8 h 45 à 11 h 45  
et de 13 h à 16 h  
du lundi au vendredi